

Le territoire

www.cc-osartis.com

Le magazine de la Communauté de communes **Osartis-Marquion**

Dossier p.15

TERRITOIRE NUMÉRIQUE :
la fibre optique déployée à grande vitesse



p.7
Économie
E-Valley : le permis
de construire est
déposé

ÉTÉ 2018

Osartis
Communauté de Communes Osartis Marquion



© Profan/Pix - istockphoto.com

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

- PARC ÉOLIEN EXISTANT
- IMPLANTATIONS DE NOUVELLES ÉOLIENNES EN 2018 :
 - 5 à Quéant
 - 3 à Inchy-en-Artois
 - 4 à Graincourt-lès-Havrincourt



Énergies renouvelables

Osartis-Marquion, terre d'énergie éolienne

Plateaux agricoles bien ventés, faible densité de population, absence de contraintes environnementales et paysagères majeures... Le territoire Osartis-Marquion possède de nombreux atouts qui attirent les développeurs de projets éoliens.

Depuis l'implantation, en 2012, d'un premier parc de 18 éoliennes sur les communes de Vis-en-Artois et Hendecourt-lès-Cagnicourt, d'autres projets émergent. Le développement de chacun d'eux est un travail de longue haleine et tient compte d'une multitude d'éléments. À commencer par le potentiel éolien (disponibilité et régularité du vent) du site sélectionné, élément primordial qui conditionne la rentabilité du projet. Les caractéristiques environnementales, pay-

sagères ou encore l'urbanisation du secteur sont aussi étudiées de très près. Les éoliennes pouvant aujourd'hui atteindre des hauteurs de 200 mètres en bout de pale, les impacts qu'elles peuvent générer font l'objet d'analyses très poussées. À ces nécessaires études s'ajoute une indispensable et régulière concertation auprès de la population, afin de minimiser au maximum les éventuelles nuisances. D'où le long temps de latence entre l'annonce d'un projet éolien et son aboutissement.

Deux nouveaux parcs en 2018

Les parcs éoliens en projet depuis plusieurs années sur Graincourt-lès-Havrincourt et Quéant, Inchy-en-Artois devraient ainsi voir le jour en 2018. Ils comprendront au total une douzaine de machines.

La diminution des contraintes d'implantation dues à la présence d'une balise de guidage de l'aviation civile à Epinoy rend désormais possible le développement de projets éoliens au-delà d'un rayon de 10 km autour de cette balise, contre 15 km auparavant. Par ailleurs, l'abandon du Schéma Régional Éolien, adopté en 2012, qui définissait des zones favorables ou défavorables à l'implantation de parcs, conduit les opérateurs à s'intéresser désormais à la partie Nord du territoire Osartis-Marquion. **La Communauté de communes, qui suit depuis de nombreuses années les projets éoliens émergeant sur le territoire, demande aux développeurs d'obtenir l'accord de la commune d'implantation avant de lancer les études approfondies et de contacter les propriétaires fonciers. Il s'agit là d'une condition essentielle pour que les projets soient lancés sur de bonnes bases !**